



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0251

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Actions en faveur du logement et du cadre de vie - Attribution de subventions aux 3 fédérations :  
Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et  
Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV)**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain**

**Rapporteur : Madame la Conseillère Runel**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

**Conseil de communauté du 10 juillet 2014****Délibération n° 2014-0251**

commission principale : urbanisme

objet : **Actions en faveur du logement et du cadre de vie - Attribution de subventions aux 3 fédérations : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La charte de la participation adoptée par la Communauté urbaine de Lyon en 2003 a pour objet de développer la prise en compte et de susciter la parole du plus grand nombre en restant attentif à ceux qui ne se manifestent pas. L'enjeu étant de faire progresser l'expression citoyenne, afin d'améliorer l'écoute et la prise en compte des avis exprimés.

Parmi les actions de concertation encouragées par la Communauté urbaine de Lyon, figurent celles conduites par les trois fédérations du logement et du cadre de vie que sont : la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF) et la Confédération de la consommation du logement et du cadre de vie (CLCV).

Ces 3 fédérations représentent un nombre significatif de bénévoles et d'adhérents : plus de 3 700 adhérents et plus de 400 bénévoles actifs. Elles sont représentées dans les conseils d'administration des organismes d'habitat à loyer modéré (HLM) (dont les offices communautaires) avec près de 50 administrateurs dans ces instances et plus de 30 administrateurs dans différentes commissions départementales liées au logement telles que : commission de médiation, commission départementale de conciliation, commission consultative des services publics locaux, Association départementale d'information sur le logement (ADIL), etc. Ces fédérations s'appuient sur des réseaux départementaux régionaux et nationaux.

Reconnaissant l'impact de leur travail dans la mobilisation des habitants, la Communauté urbaine les a soutenus depuis 2010.

Les fédérations ont poursuivi leur activité dans différentes instances de concertations telles que :

- participation aux instances de gouvernance et de concertation d'agglomération sur l'habitat et le logement (programme local de l'habitat (PLH), convention d'utilité sociale, renouvellement urbain (RU), etc.),
- participation aux actions territoriales du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à travers les actions locales de gestion de proximité, la charte de relogement dans le cadre du RU, les projets de requalification de quartiers et d'aménagement d'espaces pour l'amélioration globale du cadre de vie,
- participation à la concertation au niveau agglomération via le conseil de développement, et participation aux conseils de concertation locative, institués par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), en lien avec les organismes (HLM),
- participation à des temps de bilan avec la Communauté urbaine.

Depuis, et sur la base de la convention signée avec la Communauté urbaine, elles participent à de nouvelles formes de partenariat telles que :

- participation dans la commission intercommunale d'accessibilité, sur le volet logement,
- mobilisation de leurs adhérents et leur sensibilisation à de nouveaux enjeux tels que le fichier commun de la demande locative sociale, le fonctionnement des attributions et les dispositifs de droit commun d'aide aux personnes les plus démunies,
- mobilisation de leurs adhérents dans des temps de formation et de sensibilisations aux enjeux des attributions des logements, de la réglementation régissant les loyers dans le parc social, ainsi que des nouveaux enjeux du développement durable tels que le recyclage, le débarrassage des encombrants.

Pour ces 3 associations, l'année 2014 sera consacrée à la vie démocratique dans les résidences et quartiers d'habitat social à l'occasion des élections HLM organisées tous les quatre ans et devant désigner les représentants des associations. Plus globalement les trois associations souhaitent poursuivre les travaux précédents en ajoutant de nouvelles thématiques telles que l'information et l'implication de leur adhérents sur le développement durable et les questions pratiques telles que le recyclage, le débarrassage des encombrants, la quittance de loyer et la facture énergétique.

Il est proposé de poursuivre le soutien de la Communauté urbaine au fonctionnement général de ces associations en accordant une subvention de fonctionnement à hauteur de 60 000 € répartis pour moitié à parité entre les trois associations, l'autre moitié étant définie en fonction des résultats électoraux dans les différents conseils d'administration des bailleurs sociaux de l'agglomération. Le soutien de la Communauté urbaine complète celui des organismes HLM, des communes et des autres institutions. Il vient appuyer ces associations au regard de leur mission de représentation des locataires et des habitants ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de son soutien pour l'année 2014 aux actions des 3 associations du logement et du cadre de vie d'un montant de 60 000 €, répartis comme suit :

- Confédération nationale du logement (CNL) :	25 942 €
- Confédération syndicale des familles (CSF) :	19 293 €
- Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) :	14 765 €

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la CNL, la CSF et la CLCV, définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 72 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.**